

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX ALPILLES

SEANCE DU 21 MAI 2026

DELIBERATION N°86/2026

NOMBRE DE MEMBRES			DATE DE LA CONVOCATION	DATE D'AFFICHAGE
EN EXERCICE :	PRESENTS :	VOTANTS :	13 MAI 2026	26 MAI 2026
40	32	40		
<b>OBJET :</b>	Création de poste en Contrat à Durée déterminée (CDD) – Contractuel de droit public – Modification du tableau des effectifs			
<b>RESUME :</b>	Il est proposé à l'assemblée communautaire de créer un poste en contrat à durée déterminée (CDD) sur le grade d'attaché territorial afin d'exercer les missions de gestionnaire de marchés publics, et de modifier en conséquence le tableau des effectifs.			

L'an deux mille vingt-six,  
le vingt-et-un mai,  
à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Jack Sautel – Espace Agora de la commune de Maussane-les-Alpilles, sous la présidence de M. Romain THOMAS.

**PRESENTS :** MMES ET MM. BOUQUET Florine ; BOURILLON-PECOUT Julia ; BROTOT Anne ; CAMACHO Rozy ; CANOVAS Laurence ; CARRE Jean-Christophe ; CASTELLS Céline ; COLOMBET Gabriel ; DOMENECH Stéphane ; DUMAS Aurélie ; EYSSETTE Marion ; FAVERJON Yves ; GARCIN-GOURILLON Christine ; GESLIN Laurent ; GUIBERT Léonard ; JOSEPH Stéphanie ; JOYE Henri ; LAPEYRE Cyril ; LICARI Pascale ; MANGION Jean ; MAURON Jean-Jacques ; MORICELLY Benjamin ; PASCAL Martine ; PAUNER Lilou ; PONIATOWSKI Anne ; REYNAUD Philippe ; SALVATORI Céline ; SANTIN Jean-Denis ; SASSETTI Romain ; SAUTECOEUR Laurent ; THOMAS Romain ; VIANES Pascal.

**ABSENTS :**

**PROCURATIONS :**

- De MME. BABIN Lucie à M. THOMAS Romain ;
- De MME. BALESИ Estella à MME. SALVATORI Céline ;
- De M. BLANC Patrice à MME. GARCIN-GOURILLON Christine ;
- De M. CHABANNIER Daniel à MME. CANOVAS Laurence ;
- De M. ESCOFFIER Lionel à MME. JOSEPH Stéphanie ;
- De M. GARNIER Gérard à M. SAUTECOEUR Laurent ;
- De MME. PANCIERA Patricia à MME. PONIATOWSKI Anne.
- De MME. PELISSIER Aline à M. MORICELLY Benjamin.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GESLIN Laurent

## Le conseil communautaire,

Rapporteur : Céline SALVATORI

**Vu** la Loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale ;

**Vu** la Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L.332-8 à L.332-12 relatifs au recrutement d'agents contractuels ;

**Vu** le décret n°2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

**Vu** le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

**Vu** le budget communautaire ;

**Vu** le tableau des effectifs de la CCVBA ;

**Considérant** la nécessité de créer un poste en contrat à durée déterminée sur le grade d'attaché territorial afin d'exercer les missions de gestionnaire de marchés publics ;

Madame la Vice-Présidente propose la création d'un emploi de gestionnaire de marchés publics, en contrat à durée déterminée, relevant de la catégorie A, pour assurer les missions suivantes :

- Gestion des procédures administratives et juridiques de la commande publique (travaux, fournitures, services, MOE, concessions) dans le respect de la réglementation et des délais.
- Accompagnement des services dans la définition des besoins, le choix des procédures et la sécurisation des achats, avec un rôle de conseil pédagogique.
- Rédaction et contrôle des pièces administratives des DCE ; veille à la cohérence des documents et intégration progressive de clauses environnementales et sociales.
- Publication des avis, gestion dématérialisée des offres, organisation des ouvertures et vérification de la conformité administrative des candidatures.
- Suivi et mise à jour des outils et tableaux de bord assurant la traçabilité et la transparence des procédures.
- Appui aux services dans l'analyse des offres et la rédaction des rapports ; préparation et secrétariat des CAO (convocations, PV, suivi).
- Suivi administratif et juridique des marchés en phase d'exécution : notifications, avenants, révisions, sous-traitance, reconductions, résiliations et traitement des situations précontentieuses.

Cet emploi sera pourvu par un agent contractuel de droit public, conformément aux dispositions de l'article L.332-12, relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

La rémunération de l'agent recruté sera calculée au maximum par référence à l'indice brut terminal de la grille indiciaire des attachés territoriaux. Seront prise en compte notamment la qualification et l'expérience de l'agent recruté.

Le Conseil communautaire, après avoir ouï l'exposé de Madame la Vice-présidente :

## Délibère :

**Article 1 : Créé** un emploi de gestionnaire marchés publics permanent en contrat à durée déterminée de catégorie A, conformément aux articles L.332-8 à L.332-12 du code général de la fonction publique.

**Article 2 : Précise** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de la CCVBA au chapitre 012- article 6411 et suivants.

**Article 3 : Modifie** le tableau des effectifs en conséquence.

**Article 4 : Autorise** Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Par : **POUR : 40 Voix** – Unanimité des suffrages exprimés

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,  
Romain THOMAS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).